



Dépot: Mme Lydia Err
PP 4909
18.12.2008

1

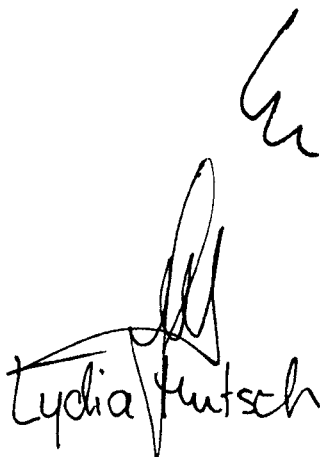
Résolution

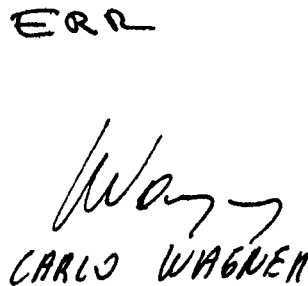
La Chambre des Députés

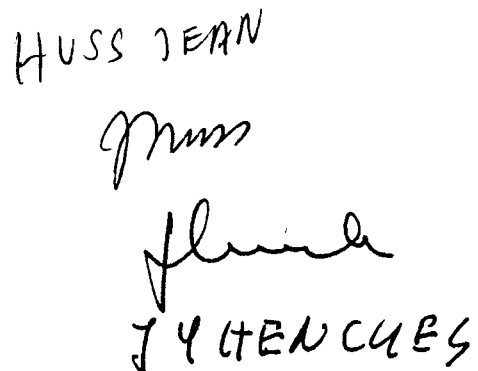
- Considérant qu'il est d'usage d'entourer les projets de loi d'une certaine envergure d'une publicité sous quelle que forme que ce soit (p.ex. rédaction d'une brochure sur la législation relative au nom de l'enfant) ;
- Considérant que la proposition de loi 4909 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide constitue une des rares initiatives parlementaires ayant trouvé l'assentiment de la Chambre des Députés ;
- Regrettant la multitude de messages erronées prononcées de part et d'autre sur les dispositions de la proposition de loi, notamment depuis sa première approbation par la Chambre des Députés le 19 février 2008 ;
- Convaincue de la nécessité d'informer à fond la population des dispositions d'une nouvelle loi qui touche un domaine aussi sensible que la vie et la mort

s'engage

A se donner les moyens pour informer le public des dispositions de la loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide par tout moyen utile.


Lydia Futsch


CARLO WAGNER


HUSS JEAN
JY HENQUES